

qu'inspire encore la situation actuelle, Sa Sainteté a exprimé la confiance de voir les bons rapports du gouvernement français avec le Saint-Siège se consolider et s'améliorer de jour en jour, et devenir ainsi pour la France un gage d'apaisement et de prospérité.

“ Plus intimes encore et plus féconds en excellents résultats sont les rapports du Saint-Siège avec le gouvernement de S. M. Apostolique l'empereur d'Autriche-Hongrie. Il est certain que ce gouvernement a pris particulièrement à cœur les intérêts et les droits du Saint-Siège pour les soutenir contre l'injuste prétention des tribunaux italiens sur les affaires intérieures du Vatican. A ce propos, une dépêche particulière du *Moniteur de Rome* a annoncé que les sujets autrichiens demeurant dans le Vatican ont reçu de Vienne l'ordre de ne recourir, en aucune éventualité, aux tribunaux italiens, mais à l'ambassade d'Autriche près le Saint-Siège. ”

Le *Moniteur de Rome* dit que M. de Boutanieff, négociateur russe, a présenté, le 3 janvier, ses souhaits de bonne année au Pape et au cardinal Jacobini.

— DÉCRET DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DES RITES.

Mgr l'évêque de Tarbes, dans le diocèse duquel existe le célèbre sanctuaire de Lourdes, ayant exposé que l'année 1883 ramène la vingt-cinquième année depuis les insignes prodiges que l'on rapporte avoir été opérés par Dieu à l'intercession de la sainte Vierge, ce qui a donné lieu à l'immense concours de peuples se portant de toutes parts vers ce même sanctuaire ; et pour rendre plus solennel et surtout plus utile pour le bien des fidèles la célébration de cet anniversaire, laquelle sera rehaussée par la construction d'une nouvelle église, qui doit être érigée sous le vocable du Saint-Rosaire, adressé à notre Saint-Père le Pape d'humbles prières pour obtenir qu'il daignât accorder une indulgence plénière, en forme de jubilé, à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, dans le courant de l'année 1883, se rendront au susdit sanctuaire en pieux pèlerinage. Sa Sainteté, sur le rapport du préfet de la Sacrée-Congrégation des Rites, a accueilli favorablement cette prière et a daigné accorder l'indulgence demandée, à gagner par chacun une fois seulement.

A l'occasion de la fête de Noël, N. S. P. le Pape a ordonné que cent cinquante lits complets fussent mis à la disposition de l'Aumônerie apostolique. De plus, Sa Sainteté a fait distribuer aux pauvres de Rome une somme de 12,000 francs. Le Saint-Père a fait une autre aumône de 10,000 francs.

On annonce la mort, à Rome, du duc de Sermoneta, prince romain. Lors de l'invasion de la ville par les Piémontais, il apporta à Victor-Emmanuel, qui était encore à Florence, le résultat du prétendu plébiscite des Romains.